

appel étendant l'enrôlement autorisé à un demi-million d'hommes a été reçu avec grand enthousiasme.

“ Sur le front, nos vaillants soldats ont fait face à l'ennemi dans maints combats, et, grâce à leur courage éminent et à leur endurance héroïque, ont répandu un grand lustre sur leur pays et maintenu ses plus belles traditions de bravoure.”

Le discours officiel contient aussi un passage relatif à la prolongation du présent terme parlementaire. En voici le texte: “ L'existence du parlement actuel doit prendre fin à l'automne de cette année, et, d'après la loi existante, une dissolution du parlement et une élection seraient prochainement nécessaires. Mes conseillers, cependant, sont d'avis que l'on répondrait mieux au désir du peuple canadien et aux nécessités présentes de la guerre en évitant le trouble et la confusion, résultant d'une élection générale à un moment aussi critique. On ne peut arriver à cette fin que par le moyen d'une législation du parlement du royaume-uni. Il vous sera présenté une résolution autorisant et demandant l'adoption d'une telle législation, qui prolongerait la vie de ce parlement d'une année. ”

Ce sera là, sans aucun doute, l'une des mesures intéressantes de la session. On ignore quelle attitude prendra l'opposition à ce sujet. A l'issue d'un caucus libéral, les journaux ont annoncé que la décision a été remise à la discrétion de Sir Wilfrid Laurier. Jusqu'ici le débat sur l'adresse ne nous a donné aucun indice très sûr. Il se poursuit depuis plus d'une semaine. Ce sont MM. Thompson, député du Yukon, et Paquet, député de l'Islet, qui ont proposé l'adoption de l'adresse en réponse au discours de la Couronne. Sir Wilfrid Laurier, dans ses commentaires, a été modéré. Il ne s'est pas interdit la raillerie, qu'il sait manier avec succès, mais il a évité les critiques acerbes. Et il a eu, au sujet de la guerre, des considérations très justes. Sir Robert Borden lui a ré-